

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE

Portant sur le projet de règlement suivant :

**Règlement régional numéro 293-23 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée**

AVIS est, par le présent, donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé a adopté, à une séance ordinaire tenue le 12 avril 2023, le projet de règlement numéro 293-23;

**QUE** le projet de règlement numéro 293-23 a pour objet de modifier le règlement régional intitulé « Règlement régional #221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée »;

**QUE** conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la MRC doit tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;


**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé a décidé de tenir deux assemblées publiques de consultation.

**QUE** ces assemblées publiques se tiendront le 23 mai 2023 à 19 heures à la salle Jacques-Charette située au 651, boul. Saint-Laurent Est à Louiseville et le 25 mai 2023 à 19 heures au Centre multiservice Réal-U.Guimond, 3051, rue Bergeron à Saint-Paulin;

**QUE** lors de cette assemblée publique, le préfet ou tout autre membre du conseil désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet;

**QU'**une copie du projet de règlement peut être consulté sur les heures d'ouverture à chacun des bureaux municipaux des 17 municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé ainsi que sur le site Internet de la MRC, en consultant le lien : <https://mrcmaskinonge.ca/avis-publics-reglements/> ou en faisant la demande par courriel à [mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca](mailto:mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca).

Donné à Louiseville, ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.



Pascale Plante,  
Directrice générale et greffière-trésorière

